



30 JAN. 2014 220

**DELIBERATION N° 7/2014 du 27 janvier 2014**

**Approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des Ordures ménagères de l'exercice 2013 du Maire**

En sa séance du 27 janvier 2014, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°1/CONV/CM/2014 du 23 janvier 2014, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame Marietta TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des Ordures Ménagères du Maire de l'exercice 2013 ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;
- Sur** proposition du Premier Adjoint au Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des Ordures Ménagères de l'exercice 2013 est arrêté et adopté comme suit :

**I - Section de Fonctionnement :**

■ en recettes	:	24 272 142 Fcp./.
■ en dépenses	:	22 977 152 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	1 294 990 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté (Excédent)	:	876 461 Fcp./.
<b>soit un résultat cumulé (Excédent) de</b>	:	<b>2 171 451 Fcp./.</b>

**II - Section d'Investissement :**

■ en recettes	:	4 214 634 Fcp./.
■ en dépenses	:	2 236 080 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	1 978 554 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté (Excédent)	:	4 849 522 Fcp./.

soit un résultat cumulé (Excédent) de : 6 828 076 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2013 (Excédent) de : 8 999 527 Fcp./.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## - Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) : TEUIRA Carolina, TUFAlMEA Rehoboama, TANOa Elizabethte, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARIJ Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHJ Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, MAI Alphonse, FAATAUIRA Camille, LISAN Marcelin, LEMAIRE Gaston et TSING TING Félix.

Un (1) élu est excusé pour raisons de santé :

FAATAU Félix

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :



HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges. HIRO Andréa, TEMEHARO Gyle et TAI Tevanaa,

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Pour le Maire en l'absence et par  
délégation, le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Rehoboama TUFAlMEA**



Rehoboama TUFAlMEA

Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 17	Acte rendu exécutoire
Votants : 17 dont 0 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 30 JAN. 2014
Exprimés : 17	et publication ou notification
Votes pour : 17	du 30 JAN. 2014
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	 <b>Félix FAATAU</b>
	 Pour le Maire en l'absence et par délégation, le 1 <sup>er</sup> Adjoint Mira Carolina TEUIRA